

Bulletin de santé du végétal

RÉGION GUADELOUPE

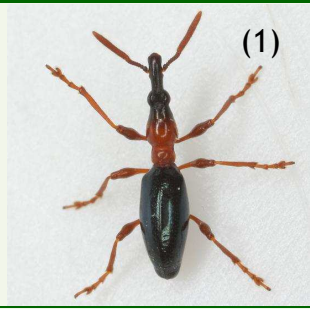



CULTURE VIVRIERE

-N°05 du 11 décembre 2015 -

Données : septembre à novembre 2015

Le résumé de situation de quelques ravageurs au sein des parcelles observées








Nuisible	Photo	Statut / Niveau de présence
Charançon de la patate douce <i>Cylas formicarius</i>	 (1)	Présence
Anthracnose de l'igname <i>Colletotrichum gloeosporioides</i> Crédit photo : FREDON Guadeloupe		Absence

Niveau de présence : Aucun Faible Moyen Fort

(1) Crédit photo: Copyright © 2009 Mike Quinn, <http://bugguide.net/node/view/314571>

METEO en GUADELOUPE




Prévisions météorologiques du 11 au 17 décembre 2015

	Ven. 11 déc.	Sam. 12 déc.	Dim. 13 déc.	Lundi 14 déc.	Mardi 15 déc.	Mer. 16 déc.	Jeudi 17 déc.
Temps							
Température minimum	23°C	22°C	22°C	22°C	22°C	22°C	22°C
Température maximum	29°C	29°C	29°C	29°C	28°C	29°C	29°C

Source : <http://meteoguaadeloupe.free.fr>



Dans ce numéro :

-  Quel temps pour ces prochains jours ?
-  Charançon de la patate douce :
Légère baisse des captures de charançons mâles
-  Anthracnose de l'igname :
Rien à signaler

Retrouvez toutes nos éditions du BSV Guadeloupe sur :

<http://www.ctics-gp.com/>
et
<http://daaf971.agriculture.gouv.fr/Bulletin-de-Sante-du-Vegetal>

Responsables de la rédaction :

Lucie AURELA
Mail : aurela.fredon971@orange.fr
Christina JACOBY-KOALY
Mail : jacobyk.fredon971@orange.fr
Julian OSSEUX
Mail : osseux.j@guadeloupe.chambagri.fr
Yanick BORDEY
Mail : yb.sicacfel@orange.fr

Comité de relecture :

CTCS - F. GROSSARD
INRA - S. GUYADER
SICA LPG - M. HERY
DAAF/SPACE - K. LOMBION et E. CABIROL
Chambre d'Agriculture - J. OSSEUX
CIRAD - JH. DAUGROIS

FREDON Guadeloupe

Jardin d'Essais
BP 180
97182 ABYMES CEDEX
Tél. : 0590 23 93 34
Fax : 0590 28 54 07



La patate douce

➤ Le charançon (*Cylas formicarius*)

Depuis le début du suivi de cette année, 20 parcelles ont été observées dans le cadre de la nuisance du charançon *Cylas formicarius* sur culture de patate douce, et 55 784 charançons mâles ont été capturés. Les suivis ont été effectués dans les communes de Goyave, Morne-à-l'Eau, Port-Louis et Saint-François.

Tableau récapitulatif du nombre de charançons mâles capturés par parcelle d'observation :

	Superficie des parcelles suivies (ha)	janvier	Février	Mars	Avril	Mai	juin	juillet	août	Septembre	Octobre	Novembre	Total
GOY-SOU2	0.12			8	0	0							8
GOY-SOU3	0.15			0	1	0							1
GOY-SOU4							4	0	10	9			23
GOY-SOU5	0.15										2	0	2
MaL-Ben3	0.20						46	39	5				90
MaL-Ben4	0.15								7	68	89	7	171
MaL-Vieil1		250	85										335
MaL-Vieil2			5	53	155	1720	2000						3933
MaL-Vieil3	0.25						45	800	5200	3000			9045
MaL-Vieil4	0.20									120	80	80	280
PtL-GAL1	0.20				210	989	1700						2899
PtL-GAL2	0.20								700	1300	550		2550
STF-EARLJV-P1	0.50							750	6900	7200	2100		16950
STF-EARLJV-P2	0.50										750	2775	3525
STF-SOUM-véz		488	100										588
STF-Vingada1	0.80	12	122	66	47								247
STF-Vingada2	0.50	15	83	76	2179	4							2357
STF-Vingada3	0.45					23	52	52	17				144
STF-Vingada4	0.40							2	14	20			36
STF-BUFFRA-P1	0.15										5850	6750	12600
Total		765	395	203	2592	2736	3847	1643	12853	11717	9421	9612	55784

Sur chaque parcelle, un piège est installé pour le suivi de la population des charançons mâles. Au cours des mois de septembre à novembre, sur les 10 pièges installés, 5 ont été retirés principalement lors de la fin de récolte des tubercules sur la parcelle.

A partir, du mois d'octobre, on constate une légère baisse de la population de charançons mâles, mais, la sécheresse a fortement endommagé l'ensemble des parcelles occasionnant de nombreuses pertes.

Il est important et nécessaire de respecter ces quelques mesures prophylactiques:

- Utiliser des boutures saines pour limiter l'introduction d'œufs et de larves dans la parcelle ;
- Détruire les résidus de culture ;
- Les nouvelles plantations doivent être situées loin des récoltes précédentes et des lieux de stockage.

Dans certains cas, il serait nécessaire d'anticiper sur la récolte pour limiter sa durée et faire baisser la pression parasitaire.

CULTURE vivrière

RÉGION GUADELOUPE



L'igname

➤ L'antracnose (*Colletotrichum gloeosporioides*)

L'igname est une culture annuelle à cycle long (6 à 9 mois). L'antracnose se développe dans des conditions d'humidité et de température élevée, donc surtout en saison des pluies (mi-août/décembre). Le suivi de l'antracnose a été réalisé sur huit parcelles, situées à Morne-à-l'Eau (2), Port-Louis (2), Moule (1), Saint-François (2) et Sainte-Rose (1). Pour les mois de septembre à novembre, sept parcelles ont été observées :

Niveau d'attaque de l'antracnose sur les parcelles d'observations :

Parcelle	Variété	Sensibilité à l'antracnose	Début de plantation	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	août	Septembre	Octobre	Novembre	Remarques
PtL-GAL1ig	Kabusah	+/-	15/12/2014											Parcelle récoltée
PtL-GAL2ig	Kabusah	+/-	04/06/2015											
STF-Bikk1ig	Kabusah	+/-	17/04/2015											En cours de récolte
	Pacala	-												
Mal-Vieil1ig	Anba bon	+/-	27/04/2015											
	Goana	+/-												
STF-BAB1ig	Kabusah	+/-	02/05/2015											
Mal-Ben1ig	Goana	+/-	07/05/2015											
STR-Theo1ig	Kabusah	+/-	29/05/2015											
	Plimbite	-												
	Americanos	-												
Moul-Fig1ig	Kabusah	+/-	15/06/2015											
	Goana	+/-												

Sensibilité à l'antracnose :

-	Sensible	+/-	Tolérante	+	Résistante
---	----------	-----	-----------	---	------------

Niveau d'attaque de l'antracnose sur les parcelles d'igname suivies :

	Pas de présence		Quelques symptômes		Attaque importante		Attaque très importante
--	-----------------	--	--------------------	--	--------------------	--	-------------------------

Le carême a été très sec, ce qui a été profitable aux nombreuses parcelles plantées en igname. Aucun symptôme d'antracnose n'a été visible sur les parcelles d'observation.



Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut être transposée telle quelle à la parcelle. Nous nous dégageons de toute responsabilité quant aux décisions prises par l'exploitant et les invitons à prendre toutes les décisions sur la base d'observations qu'ils auront eux-mêmes réalisés sur leurs parcelles et/ou en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletin d'information technique ou de conseils obtenus auprès des techniciens.

Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA), par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto 2018.